

CULTURE :
une FICHE pour
L'ESSENTIEL

La Fédération Française de Danse estime à 3 millions le nombre de personnes pratiquant la danse de manière régulière ou occasionnelle en France, mais qui connaît réellement les origines de la danse classique et contemporaine ? En 2018, 7% des Français-e-s de plus de 15 ans pratiquaient régulièrement la danse et 70% ont dansé dans le passé, « la pratique en amateur rime avec jeunesse » ! En parallèle, 4% ont assisté à un spectacle de danse au cours de l'année. On peut constater que la place de la danse au sein des saisons culturelles est souvent réduite et l'art chorégraphique est encore minoritaire dans certains espaces de pratiques, comme à l'école par exemple.

Cette fiche présente la richesse de l'art chorégraphique et son enjeu éducatif. Elle précise les formes d'engagement possibles des élu-e-s pour favoriser l'inscription de cette discipline artistique sur leur territoire d'action.

développer la danse sur son territoire

novembre 2023



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu-e-s manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Trois agences régionales, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu.e.s. Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisée par



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

ARTIS
en Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec



LA DANSE, UNE HISTOIRE AUSSI ANCIENNE QUE CELLE DE L'HUMANITÉ

- Dès la préhistoire, les hommes et les femmes dansent **sous forme de rites** : danse de la pluie, de la guerre ou de la chasse. Peu à peu, la danse s'élève au rang **d'art sacré**, notamment chez les grecs et romains. Au moyen âge, elle est omniprésente dans la vie quotidienne (mariage, naissance, cycle des saisons...), à l'église, ou face à divers fléaux. Au XVI^{ème} siècle, la danse mesurée donne naissance à la basse-danse qui deviendra la danse de cour par excellence.
- **L'académie royale de danse** fondée par Louis XIV en 1661 constitue le **premier acte politique en faveur de la danse** et témoigne d'une quête d'indépendance de l'art chorégraphique par rapport à la musique, laquelle ne se formalisera qu'au milieu du XX^{ème} siècle. En Europe, le ballet prend toute la place dans les théâtres ; au bout d'un siècle, les artistes veulent changer les cadres, inventer leurs propres pas, et s'inspirer de toutes les formes d'expression à leur disposition... **La danse contemporaine est née.**
- Dès les années 50, **plusieurs courants de danse contemporaine** se développent : Merce Cunningham revisite les notions d'espace et de temps ; Pina Bausch invente un nouveau langage « danse théâtre » ; en France, la « nouvelle danse française » apparaît dans les années 1970 portée par Carolyn Carlson, Dominique Bagouet, Maguy Marin, Odile Duboc...
- Plus récemment, **la danse hip-hop** fait son entrée sur scène, dont le plus illustre représentant français est Mourad Merzouki.

ET AUJOURD'HUI ? ENJEUX ARTISTIQUES ET ÉDUCATIFS DE LA DANSE

- **La danse est une discipline très riche**, un art qui fait appel à tous les sens. Les chorégraphes portent un regard sur le monde qui nous entoure, cherchent à exprimer les problèmes politiques et sociaux de notre époque. Il·elle·s s'emparent de tous les styles existants pour créer une danse qui n'appartient qu'à eux·elles. Certain·e·s artistes diffusent **leurs spectacles dans les salles**, d'autres aiment investir **les lieux de patrimoine, la rue, proposer de nouvelles formes**, impliquer les amateur·rice·s... Tout est possible tant la danse est ouverte !
- La danse contemporaine est personnelle à chacun·e. Selon son propre corps, chaque interprète, chaque chorégraphe, a la possibilité de **créer son propre langage**. La maîtrise du corps, de l'espace en relation avec le poids, le temps et la musique, permet de nombreuses perspectives créatives. Connaître l'histoire de la danse permet de comprendre les **émotions et les sentiments de celles et ceux qui nous ont précédé·e·s**. En travaillant cette compétence, en diffusant les savoirs, la danseuse ou le danseur, amateur·rice ou professionnel·le, développe son sens de l'écoute et de la communication, construit sa confiance en lui/elle et en l'autre, témoigne de son sens de l'initiative.

QUI PORTE LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE LA DANSE EN FRANCE ?

- L'État qui depuis les années 1970, fait de la danse **un domaine à part entière de sa politique culturelle**, qui s'articule autour de trois axes :
 - **Le soutien à la diffusion des œuvres chorégraphiques** dans tous les territoires via notamment les Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN), les Centres de Développement Chorégraphiques Nationaux (CDCN),
 - **L'enseignement de la danse** à travers le réseau des conservatoires et des écoles spécialisées et l'encadrement du diplôme d'État de professeur·e de danse,
 - **La culture chorégraphique et le patrimoine de la danse** : via les missions des CCN, des CDCN et la création, en 1998, du Centre National de la Danse (CND) et de son antenne lyonnaise, pour accompagner les professionnel·le·s et favoriser le développement de la culture chorégraphique.
- **Les collectivités territoriales sont des acteur·rice·s essentiel·e·s de la politique culturelle de la danse**, tant pour le financement que pour la qualité des propositions.
- **Les acteur·rice·s de terrain** portent leurs convictions et les actions dans ce domaine.

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- **Réaliser un diagnostic des ressources de son territoire** en recensant et analysant les acteur-ric-e-s présent-e-s, afin de proposer un état des lieux :
 - Lieux labellisés structurants et ressources pour la danse
 - Lieux de programmation, présence d'une scène conventionnée « art et création - dominante danse » à proximité
 - Compagnies et/ou associations de danse
 - Établissements d'enseignement supérieur
 - Conservatoire à rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional
 - Écoles de danse associatives ou privées
- **Devenir actif-ve en développant une politique pour la danse**
- Le travail de relation artistique entre un territoire et ses habitant-e-s est inscrit dans un **parcours artistique durable**. La mission de l'élu-e est d'instaurer un dialogue de qualité avec les professionnel-le-s du territoire, en s'appuyant sur leurs expertises, et notamment :
 - **Être attentif-ve à la place de la danse** dans les orientations artistiques des projets des acteurs-ric-e-s du territoire - diffusion de spectacles, soutien à la création, éducation artistique et culturelle
 - **Accompagner** l'implantation de compagnies de danse sur son territoire
 - **Encourager** des démarches coordonnées entre structures

CADRE LÉGAL ET CONDITIONS PRATIQUES

- La présence d'artistes est encadrée par la signature de **contrats de travail, d'une convention de résidence, d'action artistique et culturelle ou encore d'un contrat de cession pour les spectacles**. Ces formes de contractualisation déterminent les engagements de chacun-e (rémunération et prise en charge des frais)
- Le droit du travail et les conventions collectives précisent les **conditions salariales** minimum à appliquer
- **Le Diplôme d'État est obligatoire** pour enseigner la danse (classique, contemporaine et jazz)
- Il est obligatoire pour la pratique de la danse encadrée de **proposer un espace de travail avec un sol adapté**. Il existe par ailleurs d'autres types de recommandations (dimension du studio, vestiaires et sanitaires etc..).

POUR
ALLER
PLUS
LOIN



Retrouvez la présentation vidéo animée de l'histoire de la danse sur :

<http://www.lamanufacture-cdcn.org/infos-2/projet>

proposée par la Manufacture Centre de Développement Chorégraphique National Nouvelle-Aquitaine Bordeaux -La Rochelle.

Pour être conseillé-e et orienté-e :

Les conseiller-ère-s DRAC, les structures labellisées par l'Etat - les CDCN

<https://www.a-cdcn.fr> et les CCN <https://accn.fr/les-ccn/cartographie>

les scènes conventionnées art et création - dominante danse, les agences culturelles régionales ou départementales, et les Pôle ressource EAC (PREAC) en région.

Aménagement d'un studio de danse :

https://www.cnd.fr/fr/file/file/43/inline/5_AMENAGEMENT_STUD_DANSE.pdf

Le Centre National de la Danse :

<https://www.cnd.fr/fr> : fiches pratiques, médiathèque numérique, appels à projets...

et son antenne de Lyon :

<https://www.cnd.fr/fr/section/257-a-lyon>

« Pour un service public de l'art et de la culture » par le Syndeac :

<https://www.syndeac.org/pour-un-service-public-de-lart-et-de-la-culture-15424>

Les outils des CDCN :

data-danse.fr, l'application A danser, les mallettes pédagogiques (La danse en 10 dates, une histoire de la danse contemporaine en 10 titres, Le Tour du monde des danses urbaines)

Numeridanse - la plateforme de la danse :

<https://www.numeridanse.tv>

La danse en Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.la-nouvelleaquitaine.fr/ressources/guides-pratiques>



RÉDACTION

Jany Rouger, *Président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine, Vice-Président du CESER Nouvelle-Aquitaine /LA. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine*

LES FICHES DÉJÀ PARUES

- Les résidences d'artistes et d'auteur-e-s
- La protection du patrimoine culturel
- L'engagement des bénévoles

**RETROUVEZ LA COLLECTION COMPLÈTE
SUR LES SITES DES AGENCES**

la-nouvelleaquitaine.fr

auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

artis-bfc.fr